

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 524

11 mars 2009

### SOMMAIRE

Agence Générale de Marques et de Brevets, Soparfi .....	25112	Investal Holding S.A. ....	25114
Amalthee S.A. ....	25148	LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A. ....	25135
Amaxx Consulting S.à r.l. ....	25132	LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A. ....	25135
Back-Office Support Solution S.A. ....	25112	LIP first S.à r.l. ....	25134
BEBAU Swiss Holding S.à r.l. ....	25117	LIP Holding S.à r.l. ....	25119
Bolt Luxembourg 1 S. à r.l. ....	25111	LIP second S.à r.l. ....	25117
café-culture s.à.r.l. ....	25129	Little Britain .....	25121
Central European Warsaw Investment S.à r.l. ....	25152	Logicinvest S.A. ....	25111
CHC Helicopter LLC .....	25107	Luminart S.A. ....	25149
CHC Helicopter LLC .....	25106	Lux Life Consulting Services S.A. ....	25119
CLT-UFA .....	25113	LUX-TDM .....	25145
CPI Asia Investment S.à r.l. ....	25152	MICAP Holding S.à r.l. ....	25139
CPI Asia Ten S. à r.l. ....	25152	Monterey Capital I Sàrl .....	25113
CPI I&G 1 S.à r.l. ....	25114	Pacific Haus S.à r.l. ....	25114
CPI I&G Alte Elbgastrasse S.à r.l. ....	25115	P.F.M. S.à r.l. ....	25127
CPI I&G Finance Co. S.à r.l. ....	25115	Pro-Vision HS S.à r.l. ....	25115
CPI I&G Nailsea S.à r.l. ....	25115	Quadra Mainz Volkspark S.à r.l. ....	25116
CPI ReCo I S.à r.l. ....	25114	REIP Portfolio Holding S.à r.l. ....	25120
EB8 Finland Luxco S.à r.l. ....	25137	Reseaux Tel Lux S.A. ....	25118
FremantleMedia S.A. ....	25117	Risse S.A. ....	25124
Global Care Solutions (GCS) S.A. ....	25120	S.A.F.E. International Group S.à r.l. ....	25122
Greggio Group International - The Silver Network S.A. ....	25113	Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. ....	25150
Halisa S.à r.l. ....	25140	The Learn Educational Holding S.A. ....	25123
HgCapital (Luxembourg) S.à r.l. ....	25116	Tyson International Holdings Sàrl .....	25122
Indianapolis S.A. ....	25124	Ursa Funding (Luxembourg) S.à r.l. ....	25142
International Developments S.A. ....	25147	Vrinat Automocion SSCI S.à r.l. ....	25123
Into International S.A. ....	25116	WM Clay (Luxembourg) S.à r.l. ....	25116

**CHC Helicopter LLC, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 144.470.

---

**OUVERTURE DE SUCCURSALE**

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de FR Horizon Lux, LLC  
(désormais dénommée CHC Helicopter LLC suite à la fusion intervenue le 17 septembre 2008  
de CHC Helicopter LLC avec FR Horizon Lux, LLC avec comme entité survivante  
FR Horizon Lux, LLC renommée CHC Helicopter LLC)  
tenu le 17 septembre 2008*

*Première résolution***Etablissement d'une succursale au Luxembourg**

Le conseil de gérance décide de l'établissement par la Société d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg qui sera dénommée «CHC Helicopter LLC» (la Succursale) et dont les locaux seront établis au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution***Activités de la succursale luxembourgeoise**

Le conseil de gérance décide que l'objet de la Succursale sera le suivant:

«L'objet de la Succursale est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. Elle peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Succursale peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. Elle peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, elle ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Succursale peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Succursale peut effectuer toutes les opérations financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

*Troisième résolution***Nomination des représentants permanents de la succursale luxembourgeoise**

Le conseil de gérance décide de nommer Johan Dejans, Richard Brekelmans et Lambertus Seerden en tant que représentants permanents pour l'activité de la Succursale, chacun avec le pouvoir de signer seul limité à l'objet social de la Succursale.

Il est confirmé que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société en date du 25 juillet 2008:

- Mark McComiskey, né le 14 octobre 1972 à Dublin (Irlande) et demeurant au 1 First Reserve Corporation, Lafayette Place, Greenwich 06830, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de catégorie A;
- Dod Wales, né le 26 novembre 1976 à Cincinnati (Ohio, Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 1 First Reserve Corporation, Lafayette Place, Greenwich 06830, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de catégorie A;
- Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas) et demeurant au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B;
- Lambertus Seerden, né le 8 octobre 1969 à Smalingerland (Pays-Bas) et demeurant au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B; et
- Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique) et demeurant au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHC Helicopter LLC  
Richard Brekelmans  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009020123/2460/63.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07543. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**CHC Helicopter LLC, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 144.470.

—  
*Amended and Restated  
Limited Liability Company Agreement  
of  
CHC Helicopter LLC*

This Amended and Restated Limited Liability Company Agreement of CHC Helicopter LLC (the "Company") dated as of September 17, 2008 (this "Agreement") is made by 6922767 Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as the sole member of the Company. This Agreement amends and restates the Limited Liability Company Agreement of the Company, dated as of July 25, 2008.

*Recitals*

WHEREAS, the Company was formed as a limited liability company on July 25, 2008 pursuant to and in accordance with the Delaware Limited Liability Company Act (as amended from time to time, the "Act") under the name "FR Horizon Lux, LLC".

WHEREAS, the Company (under the name FR Horizon Lux, LLC) merged with CHC Helicopter LLC under an Agreement and Plan of Merger, dated as of September 17, 2008 pursuant to which FR Horizon Lux, LLC survived the merger and changed its name to CHC Helicopter LLC.

WHEREAS, the Member desires to amend and restate the Limited Liability Company Agreement of the Company dated as of July 25, 2008 to, among other things, reflect the change of the name of the Company from FR Horizon Lux, LLC to CHC Helicopter LLC.

NOW, THEREFORE, in consideration of the mutual covenants set forth herein and for other good and valuable consideration, the adequacy, receipt and sufficiency of which are hereby acknowledged, the Member hereby agrees as follows:

*Agreement*

**1. Definitions.** As used herein, the following terms shall have the following meanings (capitalized terms used by not defined herein shall have the meanings assigned to such terms in the Act):

(a) "Affiliate" means, with respect to any Person, an "affiliate" as defined in Rule 405 of the regulations promulgated under the United States Securities Act of 1933, as amended.

(b) "Board" means the board of managers of the Company.

(c) "Capital Contributions" means with respect to the Member, the aggregate amount contributed from time to time by the Member in respect of any Units. To the extent the Member makes any contribution "in-kind", the Board shall determine in good faith the "amount" that the Member will be deemed to have contributed.

(d) "Class A Managers" means the Managers serving as class A managers.

(e) "Class B Managers" means the Managers serving as class B managers.

(f) "Covered Person" means: (a) each Manager and the Member, in each case in his or its capacity as such, (b) any Affiliate of a Manager or Member and (c) any Person of which a Manager is an officer, director, shareholder, partner, member, employee, trustee, executor, representative or agent, or any Affiliate, officer, director, shareholder, partner, member, manager, employee, representative or agent of any of the foregoing, in each case in clauses (a), (b) and (c), whether or not such Person continues to have the applicable status referred to in such clauses.

(g) "Interest" means the entire limited liability company interest of the Member in the Company at any particular time, including the right of such Member to any and all benefits to which the Member may be entitled as provided in this Agreement, together with the obligations of the Member to comply with all the terms and provisions of this Agreement. Interests shall be expressed as a number of Units.

(h) "Manager" means a member of the Board.

(i) "Member" means 6922767 Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

(j) "Person" means any individual, corporation, partnership, trust, joint stock company, business trust, unincorporated association, joint venture or other entity of any nature whatsoever.

(k) "Unit" means the fractional shares of the Interest of the Member. The number of Units outstanding is set forth on Schedule A, as Schedule A may be amended from time to time.

**2. Formation.** A certificate of formation of the Company was executed and filed with the office of the Secretary of State of the State of Delaware on July 25, 2008, thereby forming the Company as a limited liability company under and pursuant to the Act. The Member was an "authorized person" within the meaning of the Act for purposes of the filing of the certificate of formation.

**3. Name.** The name of the Company formed and continued hereby shall be CHC Helicopter LLC. The business of the Company may be conducted upon compliance with all applicable laws under any other name designated by the Board (as defined below).

**4. Purpose.** The Company is formed for the purpose of engaging in any lawful business permitted by the Act or the laws of any jurisdiction in which the Company may do business. The Company shall have the power to engage in all activities and transactions which the Board deems necessary or advisable in connection with the foregoing.

**5. Offices.**

(a) The principal place of business and office of the Company shall be located at, and the Company's business shall be conducted from, 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or such other place or places as the Board may designate from time to time.

(b) The registered office of the Company in the State of Delaware shall be located at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.

**6. Registered Agent.** The name and address of the registered agent of the Company for service of process on the Company in the State of Delaware shall be The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801. The Board may from time to time change the registered agent or office by an amendment to the certificate of formation of the Company.

**7. Term.** The term of the Company shall commence on the date of filing of the certificate of formation of the Company in accordance with the Act and shall continue until the Company is dissolved and its affairs are wound up in accordance with Section 16 of this Agreement and a certificate of cancellation is filed in accordance with the Act.

**8. Member: Capital Contributions.**

(a) General. The Capital Contributions of, and Units held by, the Member are set forth on Schedule A hereto. Schedule A shall be updated from time to time by the Company to properly reflect any changes to the information included therein.

(b) Powers of Member. The Member shall have the power to exercise only those rights or powers expressly granted to the Member pursuant to the express terms of this Agreement. Except as specifically provided herein or by the Board, the Member shall have no power or authority to act for or on behalf of, or to bind, the Company.

(c) Capital Contributions; Units. The Member has previously made the Capital Contributions set forth in Schedule A as of the date hereof. The Member shall not be obligated to make additional Capital Contributions to the Company. In the event the Member agrees to make additional Capital Contributions, the Company shall issue to the Member a number of additional Units representing the increased Interest of the Member. Unless and until the Board shall determine otherwise, Units shall be uncertificated and recorded in the books and records of the Company. If at any time the Board shall determine to certificate Units, such certificates will contain such legends as the Board shall reasonably determine are necessary or advisable. Except as otherwise expressly provided in this Agreement, the Units shall have no voting rights or rights of approval, veto or consent or similar rights over any actions of the Company.

**9. Board of Managers.**

(a) Management of the Company. The business and affairs of the Company shall be managed and controlled by the Board. The members of the Board shall be "managers" within the meaning of the Act. The Board shall have full and complete discretion to manage and control the business and affairs of the Company, to make all decisions affecting the business and affairs of the Company and to take all such actions as it deems necessary or appropriate to accomplish the purposes of the Company.

(b) Composition; Initial Managers. The Board shall be comprised of two class A managers and three class B managers; provided that the Board may from time to time increase or decrease the number of Managers and/or create or eliminate classes of Managers. The initial Class A Managers of the Company are Mark McComiskey and Dod Wales. The initial Class B Managers of the Company are Richard Brekelmans, Lambertus Seerden and Johan Dejans.

(c) Meetings. Regular meetings of the Board may be called on at least twenty-four (24) hours notice to each Manager, either personally, by telephone, by mail, by telecopier, by electronic mail or by any other means of communication reasonably calculated to give notice, at such times and at such places as shall from time to time be determined by the Board, or the chairman thereof (if any), as applicable. Any Manager may call a special meeting of the Board on not less than twenty-four (24) hours notice to each other Manager, either personally, by telephone, by mail, by telecopier, by

electronic mail or by any other means of communication reasonably calculated to give notice. Notice of a special meeting need not be given to any Manager if a written waiver of notice, executed by such Manager before or after the meeting, is filed with the records of the meeting, or to any Manager who attends the meeting without protesting the lack of notice prior thereto or at its commencement. The notice shall state the purposes of the meeting. Unless the Board determines otherwise, all meetings of the Board shall be held in Luxembourg.

(d) **Quorum and Acts of the Board.** At all duly called meetings of the Board, two Managers (unless at the time of the meeting there is only one Manager) shall be required to establish a quorum for the transaction of business; provided that a quorum shall not be established at any meeting unless at least one Class A Manager and at least one Class B Manager is present at the meeting and any actions taken at any meeting at which at least one Class A Manager and one Class B Manager is not present shall be null and void. If a quorum shall not be present at any meeting of the Board, the Managers present thereat may adjourn the meeting from time to time, without notice other than announcement at the meeting, until a quorum shall be present. No action may be taken by the Board at any meeting under this Agreement or the Act without the consent of a majority of the Managers present at the meeting; provided that no such action shall be valid unless at least one Class A Manager consents to the taking of such action. Each Manager shall be entitled to one vote. Any instrument or writing executed on behalf of the Company by any one or more of the Managers or officers of the Company shall be valid and binding upon the Company when authorized by the Board; provided that any such instrument or writing will only bind the Company if executed by (i) one Class B Manager (acting in his or her capacity as a Class B Manager or an officer of the Company) or (ii) one Class A Manager and one Class B Manager (each acting in his or her capacity as a Manager or officer of the Company).

(e) **Telephonic or Video Communications.** Members of the Board may participate in a meeting of the Board by means of conference telephone, video conference or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting shall constitute presence in person at the meeting.

(f) **Action by Consent.** Any action required or permitted to be taken at any meeting of the Board may be taken without a meeting and without a vote, if a consent or consents in writing (including by email), setting forth the action so taken, shall be signed by all of the Managers (provided, that for such purposes an electronic signature shall be valid).

(g) **Resignations and Vacancies.** Any Manager may resign at any time upon notice to the Company. Unless otherwise provided by law, any newly created Board seat or any vacancy occurring in the Board for any reason may be filled by a majority of the remaining Managers; provided that a vacancy may not be filled without the consent of at least one Class A Manager (unless no Class A Managers are then serving on the Board).

## **10. Outside Business and Corporate Opportunities.**

(a) The Member, any Manager or any Affiliate of the foregoing may engage in or possess an interest in other investments, business ventures or Persons of any nature or description, independently or with others, similar or dissimilar to, or that compete with, the investments or business of the Company or its subsidiaries, and may provide advice and other assistance to any such investment, business venture or Person, (ii) the Company and the Member shall have no rights by virtue of this Agreement in and to such investments, business ventures or Persons or the income or profits derived therefrom, and (iii) the pursuit of any such investment or venture, even if competitive with the business of the Company, shall not be deemed wrongful or improper.

(b) None of the Member, the Managers or any Affiliate thereof shall be obligated to present any particular investment or business opportunity to the Company even if such opportunity is of a character that, if presented to the Company, could be pursued by the Company, and the Member, any Manager or any Affiliate thereof shall have the right to pursue for its own account (individually or as a partner or fiduciary) or to recommend to others any such particular investment opportunity.

**11. Liability.** To the fullest extent permitted by law, the debts, obligations and liabilities of the Company, whether arising in contract, tort or otherwise, shall be solely the debts, obligations and liabilities of the Company, and no Covered Person shall be obligated personally for the repayment, satisfaction or discharge of any such debt, obligation or liability of the Company solely by reason of being a Covered Person. All Persons dealing with the Company shall have recourse solely to the assets of the Company for the payment of debts, obligations or liabilities of the Company.

**12. Indemnification.** To the fullest extent permitted by applicable law, the Company shall indemnify and hold harmless each of the Covered Persons from and against any and all liabilities, obligations, losses, damages, fines, taxes and interest and penalties thereon (other than taxes based on fees or other compensation received by such Covered Person from the Company), claims, demands, actions, suits, proceedings (whether civil, criminal, administrative, investigative or otherwise), costs, expenses and disbursements (including reasonable and documented legal and accounting fees and expenses, costs of investigation and sums paid in settlement) of any kind or nature whatsoever (collectively, "Claims and Expenses") which may be imposed on, incurred by or asserted at any time against such Covered Person in connection with the business or affairs of the Company or its controlled Affiliates or the activities of such Covered Person on behalf of the

Company; provided, that indemnification hereunder and the advancement of expenses under Section 13 shall be recoverable only from the assets of the Company and not from assets of the Member.

**13. Advancement of Expenses.** To the fullest extent permitted by applicable law, the Company shall pay the expenses (including reasonable legal fees and expenses and costs of investigation) incurred by a Covered Person in defending any claim, demand, action, suit or proceeding contemplated in Section 12 (other than a claim, demand, action, suit or proceeding brought by the Company against the Member for such Member's material breach or violation of this Agreement) as such expenses are incurred by such Covered Person and in advance of the final disposition of such matter, provided that such Covered Person undertakes to repay such expenses if it is determined by agreement between such Covered Person and the Company or, in the absence of such an agreement, by a final judgment of a court of competent jurisdiction that such Covered Person is not entitled to be indemnified pursuant to Section 12.

**14. Insurance.** The Company may, or may cause an Affiliate to, purchase and maintain directors and officers insurance, to the extent and in such amounts as the Board may, in its discretion, deem reasonable.

**15. Allocations and Distributions.** Distributions of cash or other assets of the Company shall be made to the Member at such times and in such amounts as the Board may determine. All distributions shall be made to, and all profits and losses of the Company shall be allocated to, the Member. Notwithstanding any other provision in this Agreement to the contrary, the Company shall not be required to make any distribution in violation of Section 18-607 of the Act or any other applicable law.

**16. Dissolution.** The Company shall be dissolved and its affairs wound up upon occurrence of an event causing dissolution of the Company under Section 18-801 of the Act. In the event of dissolution, the Company shall conduct only such activities as are necessary to wind up its affairs, and the assets of the Company shall be applied in the manner, and in the order of priority set forth in Section 18-804 of the Act.

**17. Fiscal Year.** The fiscal year of the Company shall be the twelve month period beginning on May 1 and ending on April 30 or such other period as the Board may from time to time determine.

**18. Amendments.** This Agreement may be amended only upon the written consent of the Member.

**19. Miscellaneous.** This Agreement shall be governed by, and construed under, the laws of the State of Delaware.

**20. Officers.** The Company may employ and retain persons as may be necessary or appropriate for the conduct of the Company's business (subject to the supervision and control of the Board), including employees and agents who may be designated as officers with titles, including, but not limited to, "chairman," "chief executive officer," "president," "vice president," "treasurer," "secretary," "managing director," "chief financial officer," "assistant treasurer" and "assistant secretary" as and to the extent authorized by the Board.

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned has executed this Agreement as of the day and year first above written.

6922767 HOLDING S.À R.L.

By: Dod Wales

*Class A Manager*

By: ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., as

*Class B Manager*

By: Richard Brekelmans

*Manager*

#### SCHEDULE A

As of September 17, 2008

Member	Capital Contributions	Units
6922767 Holding S.à r.l.	\$1.00	1
6922767 Holding S.à r.l.	1 share of 6922767 Canada Inc.	1
6922767 Holding S.à r.l.	18,000 shares of CHC Holding NL B.V.	28,306

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned has executed this Agreement as of the day and year first above written.

6922767 HOLDING S.À R.L.

By: Dod Wales

*Class A Manager*

By: ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., as

*Class B Manager*

By: Richard Brekelmans

*Manager*

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned has executed this Agreement as of the day and year first above written.

6922767 HOLDING S.À R.L.

By: Dod Wales

*Class A Manager*

By: ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., as

*Class B Manager*

By: Richard Brekelmans / Paul Lamberts

*Manager / -*

Référence de publication: 2009023690/2460/226.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07545. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Bolt Luxembourg 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.206.

—  
EXTRAIT

Star II UK Limited Partnership No. 1, Star II US Limited Partnership No. 1 et Star II Executive Co-Investment Limited Partnership ont transféré le nombre de parts sociales suivant à M. Graham Lee, né le 8 août 1953 à Nottingham (Royaume-Uni), demeurant au 25 Deveuneux Lane, Londres SW13 8DB (Royaume-Uni), en date du 17 avril 2008 et à M. Peter Kühnle, né le 12 avril 1958 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant à Eschbacher Strasse 18C, 61267 Neu Anspach (Allemagne), en date du 9 septembre 2008, comme suit:

	Star II UK Limited Partnership No. 1	Star II US Limited Partnership No. 1	Star II Executive Co-Investment Limited Partnership
M. Graham Lee	12.797	912	104
M. Peter Kühnle	1.914	136	16

Il résulte de ces transferts de parts sociales, que l'actionariat de la Société est composé comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales détenues
Star II UK Limited Partnership No. 1	3.320.687
Star II US Limited Partnership No. 1	236.554
Star II Executive Co-Investment Limited Partnership	26.880
Familie Hohmann GbR	200.000
Familie Kupczik GbR	200.000
Graham Lee	13.813
Peter Kühnle	2.066
<b>TOTAL</b>	<b>4.000.000</b>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009023194/260/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

**Logicinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.666.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 février 2009.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Jean SECKLER  
Notaire

Référence de publication: 2009024567/231/14.

(090026028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

---

**Back-Office Support Solution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.718.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 février 2009.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Jean SECKLER  
Notaire

Référence de publication: 2009024569/231/14.

(090025820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

---

**Agence Générale de Marques et de Brevets, Soparfi, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 15.898.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008*

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme AGENCE GENERALE DE MARQUES ET DE BREVETS Soparfi, tenue le 14 mai 2008 au siège social, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Sont nommés membres du conseil d'administration:

- M<sup>e</sup> Claude Wassenich, Président,
- Monsieur Ignacio Gomez-Acebo y Duque de Estrada, Administrateur,
- Mademoiselle Isabel Gomez-Acebo, Administrateur,
- Monsieur Fernando Pombo Garcia, Administrateur,
- Mme Sylvie Leick, Administrateur,
- Mme Thérèse Brasseur, Administrateur,

et ce, jusqu'à l'assemblée statutaire de 2014.

2. Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société Fidacoz S. à r.l. avec siège à L5762 Hassel,
- et ce, jusqu'à l'assemblée statutaire de 2014

Pour extrait conforme  
C. WASSENICH

Référence de publication: 2009024511/276/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

---



**Monterey Capital I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.050,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 90.246.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 janvier 2009*

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 janvier 2009 à Luxembourg, que l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Stef Oostvogels et de Monsieur Cormac O'Haire, de leurs mandats de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009025269/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03986. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090027953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Greggio Group International - The Silver Network S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 78.826.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 3 février 2009.*

1. L'assemblée générale accepte la démission de Me. Fabrizio Pessina de son poste d'administrateur de Catégorie A.
2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur de Catégorie A, Monsieur Curzio Toffoli, né à Mendrisio (Suisse) le 27.07.1968, demeurant à Via Cappellino Sora 5, CH-6855 Stabio, Suisse.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 3 février 2009.

*Pour GREGGIO GROUP INTERNATIONAL THE SILVER NETWORK S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009025266/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02309. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090027828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**CLT-UFA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R.C.S. Luxembourg B 6.139.

EXTRAIT

A la suite de l'arrivée à expiration des mandats d'administrateurs de Monsieur Marc Hansen et de Monsieur Jean-Paul Schmit le 31 décembre 2008, Messieurs Ernest Klein et Bruno Ferrari ayant leur adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, sont entrés le 1<sup>er</sup> janvier 2009 au Conseil d'administration en qualité d'administrateurs.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009024498/1433/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11224. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090025840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**CPI ReCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.201.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025715/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04089. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**CPI I&G 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.462.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025716/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04090. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Pacific Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.326.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025722/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04382. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Investal Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.998.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025720/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03843. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**CPI I&G Alte Elbgastrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.341.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025723/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04383. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**CPI I&G Finance Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.444.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025724/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04385. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**CPI I&G Nailsea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.446.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025725/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04387. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Pro-Vision HS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.478.

Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025692/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01664. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Quadra Mainz Volkspark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 120.171.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025730/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04423. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

---

**WM Clay (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 1.184.225.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 139.174.

Les comptes annuels du 11 juin 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025780/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03876. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

---

**HgCapital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 135.907.

Les comptes annuels pour la période du 11 janvier 2008 (date de constitution) au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025782/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03378. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

---

**Into International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 32.903.

Les comptes annuels au 28 février 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025785/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03397. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

---

**FremantleMedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R.C.S. Luxembourg B 75.313.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration du 30 novembre 2008, que:

Le Conseil d'administration prend acte de la démission, en qualité d'administrateur de Madame Claire Davenport avec effet au 28 novembre 2008.

Le Conseil décide de coopter, en remplacement, Monsieur Jean-Marie Bourhis ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009024499/1433/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

---

**BBAU Swiss Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 120.567.

—  
EXTRAIT

Le gérant de la Société a vu son adresse modifiée comme suit:

Monsieur Christophe Gammal, résidant à 67, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BBAU Swiss Holding Sàrl

Christophe Gammal

*Gérant*

Référence de publication: 2009017242/6762/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

---

**LIP second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 139.169.

—  
Im Jahre zwei tausend neun, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.925,

hier vertreten durch Frau Edith DECKER, Bürokauffrau, beruflich ansässig in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 21. Januar 2009,

welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP second S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 139.169 (NIN 2008 2422 154).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1615 vom 1. Juli 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125.-) alle zugeteilt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP Holding S.à r.l

Alsdann hat die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten wie folgt abzuändern:

**Art. 5. Sitz (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

*Zweiter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

*Dritter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm Wortlaut zu geben:

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, übernommen wurden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. DECKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 janvier 2009. Relation: ECH/2009/78, Reçu soixante-quinze euros 75,00, €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Januar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009025664/201/49.

(090027578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Reseaux Tel Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 101.219.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle le 22 janvier 2009*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 30 septembre 2008:

1. Monsieur Olivier FERRER, expert-comptable et fiscal, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers: administrateur de la Société;

2. Monsieur Nicolas PONCELET, comptable, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers: administrateur de la Société;

3. Monsieur Pierre GALACHE, administrateur de sociétés, demeurant à F-34130 Mudaison (France), 2, chemin du Canal: administrateur de la Société;

4. La société OPTIO EXPERT COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326; commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025363/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Lux Life Consulting Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 130.108.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2008*

Les actionnaires de la société LUX LIFE CONSULTING SERVICES S.A., réunis en Assemblée Générale, au siège de la société en date du 07/11/2008, ont pris à l'unanimité, la résolution suivante:

Suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, laquelle société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours, confié originellement à Fiduciaire FRH S.à r.l., les actionnaires ratifient la nomination de:

- la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Fiduciaire FRH S.à r.l., jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012.

Steinfort, le 07/11/2008.

Pour extrait conforme

Robert Sojic

Référence de publication: 2009025369/9323/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01762. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**LIP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.925.

—  
Im Jahre zwei tausend neun, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Luxembourg Holding S.à r.l., mit Sitz in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 136.591,

2.- Das Einzelkaufmannsunternehmen Markus Mertens Asset Management e.K., mit Sitz in D-50825 Köln, Widdersdorfer Strasse 190,

3.- Herr Moritz Kraneis, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-60487 Frankfurt, Konrad Broßwitz 46.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Frau Edith DECKER, Bürokauffrau, beruflich ansässig in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, aufgrund von vier Vollmachten unter Privatschrift vom 12. respektive 21. Januar 2009,

welche Vollmachten nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP Holding S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 137.925 (NIN 2008 2413 937).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1194 vom 16. Mai 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend sechs hundert Euro (€ 12.600.-) beläuft, eingeteilt in drei (3) Anteile von je vier tausend zwei hundert Euro (€ 4.200.-), zugeteilt wie folgt:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Luxembourg Holding S.à r.l., vorgenannt, ein Anteil . . . . .	1
2.- Das Einzelkaufmannsunternehmen Markus Mertens Asset Management e.K., vorgenannt, ein Anteil . . . . .	1
3.- Herr Moritz Kraneis, vorgenannt, ein Anteil . . . . .	1
Total: drei Anteile . . . . .	3

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

**Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. DECKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 janvier 2009. Relation: ECH/2009/76. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé):* J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Januar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009025665/201/49.

(090027577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Global Care Solutions (GCS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 78.388.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr. Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 août 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

*Administrateur*

Par Doeke van der Molen

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2009025274/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04434. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(090027719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**REIP Portfolio Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.529.

Im Jahre zwei tausend neun, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Luxembourg Holding S.à r.l., mit Sitz in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 136.591.



2.- Herr Peter BOLLMANN, Kaufmann, beruflich ansässig in D-44789 Bochum, Querenburger Straße 40.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Frau Edith DECKER, Bürokauffrau, beruflich ansässig in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, aufgrund von drei Vollmachten unter Privatschrift vom 12. respektive 21. Januar 2009,

welche Vollmachten nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Portfolio Holding S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 137.529 (NIN 2008 2411 403).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1053 vom 29. April 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Luxembourg Holding S.à r.l., vorgenannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2. Herr Peter BOLLMANN, vorgenannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

Alsdann haben die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

#### Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

**Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

#### Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. DECKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 janvier 2009. Relation: ECH/2009/85. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Januar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009025667/201/48.

(090027561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

#### Little Britain, Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.501.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 6 octobre 2008*

L'an deux mille huit, le six octobre, à neuf heures, les actionnaires de la société LITTLE BRITAIN se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les actionnaires constatent que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

Les actionnaires ratifient donc la nomination de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de la Fiduciaire FRH S.à r.l.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Capellen, le 6.10.2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009025396/9323/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.268.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024481/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03221. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

---

**S.A.F.E. International Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.222.

L'an deux mille neuf,

le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de sociétés, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée S.A.F.E. International Group S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.222 (NIN 2007 2400 063).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 284 du 2 mars 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 714 du 26 avril 2007.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-).

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Hesperange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Hesperange.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6. (alinéa 2).** Les parts sociales sont toutes attribuées à Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de sociétés, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KEMPF, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 30 janvier 2009. Relation: ECH/2009/110. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 10 février 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009024465/201/41.

(090025457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**The Learn Educational Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.322.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr. Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 août 2008 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet immédiat.

Mr. Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 août 2008 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 février 2009.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2009025275/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Vrinat Automocion SSCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 38A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.261.

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Stéphane VRINAT, responsable commercial, demeurant à calle Menendez Pelayo 7,3,3, 08720 Vilafranca Del Penedes (Espagne),

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée VRINAT AUTOMOCION SSCI S.à r.l., avec siège social à L-8399 Windhof-Koerich, 22bis, rue d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.261 (NIN 2005 2422 907).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1407 du 17 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1028 du 26 mai 2006.

Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de cent cinquante mille Euros (€ 150.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille cinq cents Euros (€ 1.500,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Stéphane VRINAT, prénommé.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide de transférer le siège social de la société de Windhof-Koerich à Esch-sur-Alzette et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5 (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

*Deuxième résolution*

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-4280 Esch-sur-Alzette, 38A, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. VRINAT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 janvier 2009. Relation: ECH/2009/39. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 janvier 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009016663/201/41.

(090013410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Risse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5328 Medingen, 4, Am Kundel.

R.C.S. Luxembourg B 49.817.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 08.12.2008 que:

- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes sont prorogés pour une durée de six ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012 à savoir:

\* Monsieur Jean Risse, administrateur et administrateur-délégué, demeurant à L-5328 Medingen, 4, Am Kundel;

\* Monsieur Jacques Risse, administrateur, demeurant à L-5328 Medingen, 4, Am Kundel;

\* Monsieur Patrick Risse, administrateur et administrateur-délégué pour la branche de transport et vente de location de machines, demeurant à L-5328 Medingen, 4, Am Kundel;

\* Madame Marie-Rose Risse, commissaire aux comptes, demeurant à L-5328 Medingen, 4, Am Kundel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.01.2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés sàrl

Signature

Référence de publication: 2009025398/7262/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08739. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Indianapolis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.834.

## STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- "DALECREST LIMITED" une société constituée et existant sous le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man),

ici représentée par Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Douglas (Ile de Man), le 22 janvier 2009 ;

2.- Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

ici représentée par Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise dénommée: "INDIANAPOLIS S.A."

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui devra élire un président en son sein, le cas échéant un ou plusieurs vice-présidents. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six (6) ans.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion ; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mai 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société "DALECREST LIIMITED", prédésignée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, préqualifiée, une action . . . . .	1
TOTAL : TROIS CENT DIX actions . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, né à Ascoli Piceno (Italie), le 03 août 1973, avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Robert REGGIORI, expert comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2011.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des parties comparantes prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé : M.F. RIES-BONANI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2009. Relation : EAC/2009/1884. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009028279/239/129.

(090030971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

### **P.F.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6210 Consdorf, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.698.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Fernando PEREIRA GONÇALVES, indépendant, né à Braga (Portugal), le 20 mars 1956, demeurant à L-6481 Echternach, 4A, Comte Sigefroi.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "P.F.M. S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Consdorf, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

#### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Fernando PEREIRA GONÇALVES, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.



25129

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-6210 Consdorf, 5, route de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Madame Maria De Fatima DA SILVA, indépendante, née à Braga (Portugal), le 16 mai 1980, demeurant à L-6481 Echternach, 4, rue Comte Sigefroi, gérante technique, et
  - Monsieur Fernando PEREIRA GONÇALVES, indépendant, né à Braga (Portugal), le 20 mars 1956, demeurant à L-6481 Echternach, 4A, Comte Sigefroi, gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PEREIRA GONÇALVES; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2009. Relation GRE/2009/531. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009025636/231/113.

(090027266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**café-culture s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 144.696.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le six février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur David ROCAS, intermittent du spectacle, né à Luxembourg, le 2 janvier 1981, demeurant L-2146 Luxembourg, 161, rue de Merl.
- 2) Monsieur Manuel ROCAS, architecte, né à Luxembourg, le 19 janvier 1975, demeurant L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "café-culture s.à.r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique. Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur David ROCAS, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Monsieur Manuel ROCAS, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

2. L'assemblée nomme aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David ROCAS, intermittent du spectacle, né à Luxembourg, le 2 janvier 1981, demeurant L-2146 Luxembourg, 161, rue de Merl, gérant technique, et

- Monsieur Manuel ROCAS, architecte, né à Luxembourg, le 19 janvier 1975, demeurant L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer, gérant administratif.

3. Le gérant technique peut engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Jusqu'à concurrence de 1.250,- EUR, la Société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROCAS; ROCAS; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2009. Relation GRE/2009/571. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009025634/231/118.

(090027252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Amaxx Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.699.

---

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Ahmed MECHACHTI ABEKHTI, expert-comptable, né à Fès (Maroc) le 3 juillet 1968, demeurant à L-8240 Mamer, 11, rue Raoul Follereau.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "AMAXX CONSULTING S.à.r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exécution de toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable ou à celle de conseil économique et fiscal, ainsi que l'exécution de tous mandats de gestion et d'organisation administrative y compris la domiciliation de sociétés.

La Société pourra également exercer les fonctions de commissaire aux comptes suivant l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La Société pourra également prendre des participations directement ou indirectement dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La Société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Ahmed MECHACHTI ABEKHTI, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prônant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

2. Monsieur Ahmed MECHACHTI ABEKHTI, expert-comptable, né à Fès (Maroc) le 3 juillet 1968, demeurant à L-8240 Mamer, 11, rue Raoul Follereau, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MECHACHTI ABEKHTI, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2009. Relation GRE/2009/530. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009025637/231/114.

(090027277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

#### **LIP first S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.943.

Im Jahre zwei tausend neun, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

#### IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.925,

hier vertreten durch Frau Edith DECKER, Bürokauffrau, beruflich ansässig in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 21. Januar 2009,

welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP first S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 137.943 (NIN 2008 2414 135).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1211 vom 20. Mai 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-) alle zugeteilt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP Holding S.à r.l.

Alsdann hat die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten wie folgt abzuändern:

**Art. 5. Sitz (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

#### *Zweiter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

#### *Dritter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm Wortlaut zu geben:

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche

integral durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, übernommen wurden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. DECKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 janvier 2009. Relation: ECH/2009/77. Reçu soixante-quinze euros 75,00, €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Januar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009025666/201/49.

(090027568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation,  
(anc. LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A.).**

**Capital social: EUR 12.487.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.108.

In the year two thousand and eight, on the nine of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

LB Dame LP S.à r.l. (previously LBREP III Dame LP S.à r.l.), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under Luxembourg laws, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 129.546,

LB Dame S.à r.l. (previously LBREP III Dame S.à r.l.), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 118.151,

LB UK RE Holdings Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales whose registered number is 5347966 and whose registered office is at 25 Bank Street, London, E14 5LE,

Coeur Defense PT Investor LP, a Scottish Limited partnership whose registered number is SL006212 and whose registered office is at 50 Lothian road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ.

All here represented by Ms. Szandra Bereczky, employee, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of four (4) proxies established on November 17th, 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A." (the "Company") with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 129.108, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 20th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 3rd, 2007, n° 1641, and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated October 20th, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

II. The subscribed share capital of the Company is set at twelve million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 12,487,500.-) represented by one (1) general partner share, two hundred ninety-seven million five hundred thousand (297,500,000) A Shares, four hundred eighty-two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (482,499,999.-) B Shares and four hundred sixty-eight million seven hundred fifty thousand (468,750,000) C Shares, all with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's name from "LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A." into "LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A."

IV. The sole shareholder resolves to amend article 1 paragraph 2 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 1. paragraphe 2.** The Company will exist under the corporate name of "LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A.".

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately 1,400.- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LB Dame LP S.à r.l. (précédemment LBREP III Dame LP S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.546,

LB Dame S.à r.l. (précédemment LBREP III Dame S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.151,

LB UK RE Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais enregistrée sous le numéro 5347966 ayant son siège social au 25 Bank Street, London, E14 5LE,

Coeur Defense PT Investor LP, une Limited partnership de droit écossais enregistrée sous le numéro SL006212, ayant son siège social au 50 Lothian road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ.

Toutes ici représentées par Madame Szandra Bereczky, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations données le 17 novembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que :

I. Les comparantes sont les associés de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.108, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 août 2007, n°1641, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 20 octobre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 12.487.500,-) représenté par une (1) action d'actionnaire commandité, deux cent quatre vingt dix sept millions cinq cent mille (297.500.000) Actions A, quatre cent quatre vingt deux millions quatre cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf (482.499.999) Actions B et quatre cent soixante-huit millions sept cent cinquante mille (468.750.000) Actions C, toutes d'une valeur nominale de un Euro cent (EUR 0,01) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de "LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A." en "LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A.".

IV. L'associé unique décide ensuite de modifier l'article 1 paragraphe 2 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 1. paragraphe 2:** La Société adopte la raison sociale "LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A.".

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.400.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.



A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. BERECZKY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50187. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivréeaux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2009028912/211/109.

(090032086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

### **EB8 Finland Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 114.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.410.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of January,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

EB8 FUND S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Henri Hellinckx dated December 21, 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.124.219 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 626 dated April 17, 2007, page 30002, (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of EB8 FINLAND LUXCO S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.130.410 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on July 11, 2007 by Luxembourg Notary Maître Paul Bettingen, published in the Mémorial C, n°1984, dated September 14, 2007, page 95187 (the "Company") and whose articles of incorporation have been amended on August 28, 2007, by the Luxembourg Notary Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial C, n° 184 dated January 23, 2008, page 8819;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 8 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr Regis Galiotto, Jurist, with professional address at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as above-mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the following agenda:

#### *Agenda*

- 1) Amendment of the Article 11, first paragraph of the Company's Articles of Association.
- 2) Decision to reduce by six (6) months the term of the current fiscal year of the Company.
- 3) Decision to adjust the date of the annual general shareholder's meeting of the Company, so as to reflect the above decisions and consequently amend the Article 9, first paragraph of the Company's articles of association.
- 4) Miscellaneous.

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the fiscal year of the Company and to amend as follows article 11, first paragraph, of the Company's articles of association so that the fiscal year of the Company shall start on the first of July and end on the thirtieth of June of each year:

#### **" Art. 11. Financial year - Annual accounts.**

##### 11.1. Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of July and ends on the 30th of June of each year."

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce by six (6) months the term of the current fiscal year of the Company, which shall run from the first of January 2009 to the thirtieth of June 2009. The next fiscal year will start on the 1st of July 2009 and will end on the 30th of June 2010.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to adjust the date of the annual general shareholders' meeting of the Company, so as to reflect the above decisions and consequently amend as follows the article 9, first paragraph of the Company's articles of association:

" **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of November at 9.00 A.M."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,300.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

*Suit la traduction française:*

L'an deux mille neuf, le douzième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

EB8 FUND S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Henri Hellinckx, le 21 décembre 2006, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.124.219 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le " Mémorial C ") sous le numéro 626 en date du 17 avril 2007, page 30002 (l'"Associé Unique") ;

En qualité d'Associé Unique de EB8 FINLAND LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.130.410 et constituée en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2007 par le notaire luxembourgeois Maître Paul Bettingen, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 1984 en date du 14 septembre 2007 à la page 95187 (la " Société ") et dont les Statuts ont été modifiés par acte reçu le 28 août 2007 par le notaire luxembourgeois Maître Martine Schaeffer, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 184 en date du 23 janvier 2008, page 8819;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 8 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la " Loi ").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, reconnaît avoir été dûment informée des résolutions à prendre de l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 11, premier paragraphe, des statuts de la Société relative à l'exercice social.
2. Décision de réduire de six (6) mois l'exercice social actuel de la Société.
3. Décision de modifier la date de l'assemblée générale des associés de la Société, afin de refléter les décisions ci-dessus et par conséquent de modifier et remanier l'article 9, premier paragraphe, des statuts de la Société.
- Divers. 4.

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'exercice social de la Société et de modifier comme suit l'article 11, premier paragraphe, des statuts de la société de sorte que l'exercice social commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante :

**" Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

11.1. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de chaque année."

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de réduire de six (6) mois l'exercice social actuel de la Société qui courre du 1er janvier 2009 au 30 juin 2009.

L'exercice social suivant débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour se terminer le 30 juin 2010.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la date de l'assemblée générale des associés de la Société, afin de refléter les décisions ci-dessus et par conséquent de modifier comme suit l'article 9, premier paragraphe, des statuts de la Société :

**" Art. 9. Assemblée générale des associés .** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de novembre à 9.00 heures."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.300,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte,

Fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

(signé) R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009, Relation : LAC/2009/1338. - Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028869/211/130.

(090032137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

**MICAP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 140.971.

Im Jahre zwei tausend neun, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Michael RAUBER, Projektentwickler/Diplom-Psychologe, wohnhaft in D-50678 Köln, Rosenstrasse 47, hier vertreten durch Frau Edith DECKER, Bürokauffrau, beruflich ansässig in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 8. November 2008,

welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MICAP Holding S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 140.971 (NIN 2008 2433 695).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2165 vom 5. September 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125.-) alle zugeteilt Herrn Michael RAUBER.

Alsdann hat der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

25140

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

**Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. DECKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 janvier 2009. Relation: ECH/2009/83. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Januar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009025669/201/41.

(090027548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Halisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 33, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 144.697.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Sébastien Michel FAIZAND, gérant de société, né à Orléans (France), le 20 juin 1975, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 33, boulevard de Verdun.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "HALISA S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion, le contrôle et le développement de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, l'acquisition et la gestion de droits et biens immobiliers, l'acquisition, la création et la gestion de tous brevets et marques.

La Société pourra acquérir et gérer toute participation financière dans un domaine identique ou connexe à son objet.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de huit cent trente-sept mille euros (837.000,- EUR), représenté par huit cent trente-sept (837) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans l'hypothèse du décès d'un associé, les associés restant bénéficient d'un droit de préemption automatique sur les parts de l'associé décédé. L'exercice de cette faculté de préemption s'effectuera à un prix déterminé par un expert, au prorata, pour chaque associé, de sa participation dans la Société.

**Art. 8.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la Société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la Société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les huit cent trente-sept (837) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Sébastien Michel FAIZAND, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant apport en nature de trente-deux mille (32.000) actions de catégorie A de la société anonyme de droit luxembourgeois "Finexeo S.A.", établie et ayant son siège social L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg, section B, sous le numéro 118.255.

Lesdites 32.000 actions de catégorie A ont été évaluées par l'associé fondateur à huit cent trente sept mille euros (837.000,-EUR).

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par une copie des statuts de la société "Finexo S.A." et par une déclaration de l'administrateur-délégué de "Finexo S.A." attestant le nombre d'actions apportées et leur détention actuelle par le comparant.

*Réalisation effective de l'apport:*

Monsieur Sébastien FAIZAND, apporteur des pré-mentionnées 32.000 actions (les "Actions") détenues par lui, déclare que:

- les Actions sont nominatives et intégralement libérées;
- il est le propriétaire légal des Actions qu'il apporte;
- il existe un droit de préemption tel que décrit par le pacte d'actionnaires du 27 octobre 2007 qui a été régulièrement purgé tel que la preuve en a été ramenée au notaire instrumentant;
- les Actions sont libres de toutes charges, frais, option, obligation ou de tout autre droit;
- les Actions ne font l'objet d'aucune contestation ou revendication;
- les Actions sont transférables, avec tous les droits y attachés, selon les termes du prédit pacte d'actionnaire;
- la société "Finexo S.A.", dont les Actions sont apportées, est dûment constituée et existe valablement selon la loi luxembourgeoise;
- afin de dûment formaliser le transfert et de le rendre effectif en tout lieu et à l'encontre de tout tiers, toutes les formalités seront effectuées au Luxembourg; et
- la société "Finexo S.A." n'est pas impliquée dans une action judiciaire en faillite, liquidation, dissolution ou transfert d'actif à des créanciers, et il n'existe aucun fait ou circonstance connu des apporteurs à la date de la présente assemblée, qui pourraient mener à une telle action en justice.

La valeur totale de l'apport en nature fait par rapporteur à la Société s'élève à 837.000,- EUR (huit cent trente sept mille euros) et est intégralement affectée au capital social.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille huit cents euros.

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 33, boulevard de Verdun.
2. Monsieur Sébastien Michel FAIZAND, gérant de société, né à Orléans (France), le 20 juin 1975, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 33, boulevard de Verdun, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FAIZAND; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2009. Relation GRE/2009/532. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009025635/231/123.

(090027260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Ursa Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.267.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ursa Funding (Cayman) L.P. (formerly GSO Ursa Funding (Cayman) L.P.), a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Company of the Cayman Islands under number WK-28265,

duly represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New-York on 9 February 2009.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Ursa Funding (Luxembourg) S.à r.l. (formerly GSO Ursa Funding (Luxembourg) S.à r.l.), a société à responsabilité limitée having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 141.267, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 13 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2292, on 19 September 2008 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create a new class of managers, the "Class C Manager", in the board of managers of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above mentioned resolution, article 12 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of three classes of managers: "Class A Manager", "Class B Manager" and "Class C Manager". There shall be at least one Class A Manager, one Class B Manager and one Class C Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

Each of Ursa Funding (Cayman) L.P. ("Blackstone") and Bain Capital Integral Investors 2008, L.P. ("Bain") shall cast their votes in order to appoint the managers of the Company as follows: (i) the Class A Manager shall be composed of candidates proposed for appointment to the general meeting of shareholders solely by Blackstone, for so long as Blackstone is a shareholder of the Company, (ii) the Class B Manager shall be composed of candidates proposed for appointment to the general meeting of shareholders solely by AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. ("AIB"), for so long as AIB is the domiciliary agent of the Company and (iii) the Class C Manager shall be composed of candidates proposed for appointment to the general meeting of shareholders solely by Bain, for so long as Bain is a shareholder of the Company.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of at least one Class A Manager, one Class B Manager and one Class C Manager."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend paragraphs 8 and 9 of the article 13 of the articles of association of the Company as follows:

"The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a majority of the managers is present or represented and (ii) one Class A Manager, one Class B Manager and one Class C Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and shall require the consent of at least one Class A Manager, one Class B Manager and one Class C Manager present or represented at such meeting."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons as Class C Managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Mr. Matt Levin, manager, born on 28 March 1966 in San Rafael, California, United States of America, residing professionally at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199-7615, United States of America; and
- Mr. Todd Cook, manager, born on 21 April 1971 in Buffalo (NY), United States of America, residing professionally at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199-7615, United States of America.

Further to the above resolutions, the board of managers of the Company will be composed as follows:

*Class A Managers:*

- \* Mr. Nikolaos Perros; and
- \* Mr. Vikrant Sawhney.

*Class B Managers:*

- \* Mr. Aidan J. Foley; and
- \* Mr. Jean-Claude Koch.

*Class C Managers:*

- \* Mr. Matt Levin; and
- \* Mr. Todd Cook.

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ursa Funding (Cayman) L.P. (anciennement GSO Ursa Funding (Cayman) L.P.), une limited partnership existante et régie selon le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-28265,

ici représentée par Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, le 9 février 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de Ursa Funding (Luxembourg) S.à r.l. (anciennement GSO Ursa Funding (Luxembourg) S.à r.l.), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.267, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 13 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2292 le 19 septembre 2008 (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de gérants, "Gérant de Classe C", au conseil de gérance de la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'article 12 des statuts de la Société est modifié comme suit:

" **Art. 12.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de trois classes de gérants: "Gérant de classe A", "Gérant de classe B" et "Gérant de classe C". Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A, un Gérant de classe B et un Gérant de classe C.

Les gérants sont nommés par les associés qui fixent la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Ursa Funding (Cayman) L.P. ("Blackstone") et Bain Capital Integral Investors 2008, L.P. ("Bain") voteront tous pour nommer les gérants comme suit: (i) la Classe de Gérant A sera composé de candidats proposés pour nomination à l'assemblée générale des actionnaires uniquement par Blackstone, aussi longtemps que Blackstone sera un associé de la Société, (ii) la Classe de Gérant A sera composé de candidats proposés pour nomination à l'assemblée générale des actionnaires uniquement par AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. ("AIB"), aussi longtemps qu'AIB sera l'agent domiciliaire de la Société et (iii) la Classe de Gérant C sera composé de candidats proposés pour nomination à l'assemblée générale des actionnaires uniquement par Bain, aussi longtemps que Bain sera un associé de la Société.

La Société sera liée en toute circonstance par la signature d'au moins un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de classe C."



#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les paragraphes 8 et 9 de l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

"Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) une majorité au moins des gérants est présente ou représentée et (ii) un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C sont présents ou représentés par procuration à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et nécessitent l'approbation d'au moins un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C présents ou représentés à cette réunion."

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux Gérants de Class C de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Mr. Matt Levin, gérant, né le 28 mars 1966 à San Rafael, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199-7615, Etats-Unis d'Amérique; and

- Mr. Todd Cook, gérant, né le 21 avril 1971 à Buffalo (NY), Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199-7615, Etats-Unis d'Amérique.

En conséquence des résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

##### Gérants de Classe A:

- \* Mr. Nikolaos Perros; et
- \* Mr. Vikrant Sawhney.

##### Gérants de Classe B:

- \* Mr. Aidan J. Foley; et
- \* Mr. Jean-Claude Koch.

##### Gérants de Classe C:

- \* Mr. Matt Levin; et
- \* Mr. Todd Cook.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2009. Relation: LAC/2009/5407. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2009030191/242/158.

(090033433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

#### LUX-TDM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7325 Heisdorf, 3A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 144.643.

#### — STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt neuf janvier

Par devant Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange

#### ONT COMPARU:

- Monsieur Goran KRUSIC, gérant, né le 26 novembre 1977 à Pétange, demeurant à L-7325 Heisdorf, 3, Rue des Jardins

- Monsieur Mile GALIC, serrurier, né le 13 février 1981 à Jajce (Bosnie-Herzégovine), demeurant à L-1941 Luxembourg, 289, Rue de Longwy

Ici représentés sur base d'une procuration donnée à Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à Hagen et annexée au présent acte

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "LUX-TDM" Sàrl.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Heisdorf. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce d'articles du bâtiment, la pose de fenêtres, de portes et des meubles préfabriqués, l'activité de serrurier ferblantier ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) Euros chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

**Art. 15.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription des parts*

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Goran KRUSIC, précité .....	50,- parts sociales
- Monsieur Mile GALIC, précité .....	50,- parts sociales
Total .....	100,- parts sociales

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) Euros.

#### *Assemblée générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Goran KRUSIC, gérant, né le 26 novembre 1977 à Pétange, demeurant à L-7325 Heisdorf, 3, Rue des Jardins.

2. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée

Monsieur Mile GALIC, serrurier, né le 13 février 1981 à Jajce (Bosnie-Herzégovine), demeurant à L-1941

Luxembourg, 289, Rue de Longwy

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-7325 Heisdorf, 3A, Rue des Jardins.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DIEDERICH, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 février 2009. Relation: EAC/2009/1144. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 06 février 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009024425/207/98.

(090025538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

#### **International Developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 40.198.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL DEVELOPMENTS S.A., en abrégé I.D. S.A., ayant son siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 40.198,

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 424 du 24 septembre 1992,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 687 du 24 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Neuman, C.C.F. diplômé, demeurant à L-9980 Wilwerdange, maison 32.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Gaimich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monika Kiefer, C.C.F. diplômée, demeurant à L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg à L-8393 Olm, 42, rue de Capellen avec modification afférente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des statuts.

2.- Modification de l'adresse du commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social statutaire de la société de L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg à L-8393 Olm, 42, rue de Capellen et de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (2<sup>ème</sup> alinéa).** Le siège social est établi à Olm."

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte du changement d'adresse du commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée CONFIDENCIA-DAGEST SERVICES OASE s.à r.l., avec siège social à L-9980 Wilwerdange, Maison 32.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. NEUMAN, V. BARATON, M. KIEFER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 27 janvier 2009. Relation: CAP/2009/260. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

*Le Receveur (signé):* I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 6 février 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009024462/225/59.

(090025536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**Amalthee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.864.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMALTHEE S.A.  
Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009024489/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04140. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**Luminart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 15.368.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUMINART S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 15368, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 28 juin 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 226 du 11 octobre 1977,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 20 février 2006, contenant notamment la transformation de la forme juridique de la Société en une société anonyme.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand RIES, commerçant, demeurant à Schronndweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social d'Ehlerange à L-4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz, et modification afférente de la 2<sup>ème</sup> phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social d'Ehlerange à L-4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz, et de modifier en conséquence la deuxième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (2<sup>ème</sup> alinéa).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RIES - DIDERRICH - DE CILLIA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 4 février 2009. Relation GRE/2009/450. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 11 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024451/231/57.

(090025981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

### **Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

Im Jahre zweitausendacht, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Kommanditgesellschaft auf Aktien Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, eingetragen im luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 127.492, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Benannte Gesellschaft wurde gemäß einer am 30. März 2007 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommene Urkunde unter der Firma Rosert S.A. gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 991 vom 29. Mai 2007 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal durch eine am 28. April 2008 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommene Urkunde abgeändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1431 vom 10. Juni 2008 veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde um 15.45 Uhr unter dem Vorsitz von Friedrich-Carl Freiherr von Oppenheim, Bankier, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eröffnet,

welcher Herrn Friedrich Carl Janssen, persönlich haftender Gesellschafter, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Friedrich Carl Janssen, vorgeannt.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Stückelung der sieben Millionen (7.000.000) bestehenden Aktien in siebenhundert Millionen (700.000.000) Aktien ohne Nennwert.

2. Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von zweihundert Millionen Euro (EUR 200.000.000) um es von seinem jetzigen Stand von siebenhundert Millionen Euro (EUR 700.000.000) vertreten durch siebenhundert Millionen (700.000.000) Aktien ohne Nennwert auf neunhundert Millionen Euro (EUR 900.000.000) vertreten durch neunhundert Millionen (900.000.000) Aktien ohne Nennwert zu bringen.

3. Zeichnung von zweihundert Millionen (200.000.000) neuen Aktien und Zahlung.

4. Änderung vom ersten Absatz in §5 der Satzung der Gesellschaft.

5. Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung anwesend oder vertreten ist, dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis vom Termin der Generalversammlung und von der Tagesordnung gehabt zu haben und dass somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß zusammen getreten und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die sieben Millionen (7.000.000) bestehenden Aktien ohne Nennwert in siebenhundert Millionen (700.000.000) Aktien ohne Nennwert umzuwandeln.

Die siebenhundert Millionen (700.000.000) Aktien ohne Nennwert werden den aktuellen Aktionären der Gesellschaft im gleichen Verhältniss wie ihre derzeitige Beteiligung zugeteilt.

Die Generalversammlung erteilt Herrn Friedrich Carl Janssen Vollmacht um die nötigen Umänderungen im Aktienregister vorzunehmen.

*Zweiter Beschluss*

Der Generalversammlung beschliesst das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von zweihundert Millionen Euro (EUR 200.000.000) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Stand von siebenhundert Millionen Euro (EUR 700.000.000) vertreten durch siebenhundert Millionen (700.000.000) Aktien ohne Nennwert auf neunhundert Millionen Euro (EUR 900.000.000), vertreten durch neunhundert Millionen (900.000.000) Aktien ohne Nennwert, zu bringen durch die Ausgabe von zweihundert Millionen (200.000.000) neuen Aktien ohne Nennwert.

*Zeichnung und Zahlung*

Da die vier Komplementäre, Matthias Graf von Krockow, Christopher Freiherr von Oppenheim, Herr Friedrich Carl Janssen und Herr Dieter Pfundt,

hier vertreten durch Herrn Friedrich Carl Janssen, vorgenannt,

aufgrund von vier privatschriftlichen Vollmachten gegeben in Luxemburg, am 15. Dezember 2008,

auf ihr Bezugsrecht verzichten, werden die zweihundert Millionen (200.000.000) neuen Aktien ohne Nennwert wie folgt gezeichnet:

- achtundzwanzig Millionen fünfhunderteinundsiebzigtausenddreihunderteinunddreißig (28.571.331) neue Aktien durch Frau Isabelle Marquardt, Mitglied des Aktionärsausschusses der Bank Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln,

hier vertreten durch Friedrich-Carl Freiherr von Oppenheim, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Luxemburg, am 15. Dezember 2008,

- einhunderteinundsiebzig Millionen vierhundertachtundzwanzigtausendsechshundertneunundsechzig (171.428.669) neue Aktien durch Baron Georg von Ullmann, Bankier, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln,

hier vertreten durch Friedrich-Carl Freiherr von Oppenheim, vorgenannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Luxemburg, am 15. Dezember 2008.

Diese zweihundert Millionen (200.000.000) neuen Aktien ohne Nennwert werden zu einem Viertel (1/4) in bar eingezahlt für einen Betrag von fünfzig Millionen Euro (EUR 50.000.000) welcher der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht wie es dem unterzeichnenden Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Besagte Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch die Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

*Dritter Beschluss*

Im Anschluß der vorstehenden Beschlüsse wird Absatz 1 von § 5 der Satzung der Gesellschaft von nun an folgenden Wortlaut haben:

"§5

Höhe und Einteilung des Gesellschaftskapitals

(1) Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neunhundert Millionen Euro (EUR 900.000.000) und ist in neunhundert Millionen (900.000.000) Aktien ohne Nennwert eingeteilt."

*Schätzung der Kosten*

Die Komparenten schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlase gegenwärtiger Generalversammlung entstehen, auf ungefähr eine Million und achttausend Euro (EUR 1.008.000).

Worüber Urkund, aufgenommen zu Luxemburg, 4, rue Jean Monnet, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F.-C. FREIHERR VON OPPENHEIM, F.C. JANSSEN und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008, LAC/2008/51997. Reçu un million d'euros (€ 1.000.000,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 26. Januar 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009021177/7241/97.

(090017651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.730.

Il résulte d'une cession de part sociale conclue en date du 20 décembre 2006 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé 3.404 parts sociales de la société Central European Warsaw Investment S.à r.l. à Central European Participation II S.à r.l. ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. Central European Participation S.à r.l. ....	16.593 parts sociales
2. Central European Participation II S.à r.l. ....	<u>3.407 parts sociales</u>
TOTAL .....	20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

*Pour Central European Warsaw Investment S.à r.l.*

Dirk Ruppert

Gérant

Référence de publication: 2009024865/7085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04474. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090026819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**CPI Asia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.972.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025790/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04096. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090027156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**CPI Asia Ten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.136.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025789/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04095. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090027155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.